

Article Le Télégramme Publié le 18 décembre 2020 à 11h01 Modifié le 18 décembre 2020 à 19h05

## Des cavaliers contestent leur exclusion de la Véloroute Quimper-Pluguffan

Lecture : 2 minutes.

**L'autorisation des chevaux sur les voies vertes est un sujet régulier de débats en Cornouaille. La question est à nouveau soulevée dans la perspective de la future Véloroute Quimper-Pluguffan. Une association de cavaliers veut être consultée.**



Les cavaliers sont acceptés sur certaines voies vertes. (Photo d'archives. Le Télégramme.)

Dans le sillage de la présentation du futur aménagement de la Véloroute Quimper-Pluguffan au conseil départemental du Finistère, début décembre, la présidente de l'association Attelages et cavaliers entre terre et mer, Isabelle Goupil, réagit dans un courrier adressé à la maire de Quimper Isabelle Assih, au maire de Pluguffan Alain Decourchelle et à la vice-présidente du conseil départemental Armelle Huruguen. L'association, basée à Pouldreuzic, qui compte 104 adhérents, travaille notamment pour « l'amélioration et le développement du balisage des chemins, leur accessibilité et leur protection dans l'Ouest Cornouaille ».

### « Pourquoi les vélos électriques et pas les chevaux ? »

« Récemment ont paru dans les journaux plusieurs articles concernant l'aménagement du tronçon de l'ancienne voie ferrée Pluguffan - Quimper. La phrase suivante m'a fait bondir : "la voie sera accessible aux piétons, cyclistes (avec vélos à assistance électrique ou non), trottinettes électriques... Les cavaliers ne seront pas autorisés". Une fois de plus, face à cette exclusion et

cette injustice, un grand nombre de meneurs et de cavaliers réagissent. Pourquoi autoriser les trottinettes et vélos électriques et pas les chevaux ? », interroge Isabelle Goupil.

## **Demande de rendez-vous**

« Je suppose que des échanges ont dû avoir lieu avec les représentants des différents usagers éventuels des voies vertes sur ce projet. Pourquoi les randonneurs équestres n'ont-ils jamais été conviés pour en débattre ? Les voies vertes sont, par définition, des aménagements partagés par des utilisateurs non motorisés, aux pratiques, aux comportements, aux réactions et aux vitesses différentes. Piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, meneurs et cavaliers, doivent donc partager l'espace en tenant compte de ces différences ! », insiste la présidente d'Attelages et cavaliers entre terre et mer. Elle précise que cette dernière « applique une charte du cavalier et du meneur par respect de la nature et des chemins traversés ».

« Le cheval est autant, et sinon plus qu'un vélo électrique, un moyen de déplacement doux, écologique, alors merci de laisser les randonneurs et leurs chevaux se balader dans leur milieu naturel », conclut Isabelle Goupil, qui demande à rencontrer les élus pour lever « ce malentendu ».